

ÉTUDES et RÉSULTATS

novembre 2025
n° 1354

Entre deux et trois personnes handicapées sur cinq ont un emploi en 2022, selon l'approche du handicap retenue

La situation sur le marché du travail des personnes handicapées varie selon l'approche du handicap retenue. Selon l'enquête Autonomie de la Drees, trois personnes avec des limitations fonctionnelles sur cinq occupent un emploi en 2022, contre deux sur cinq parmi les personnes reconnues handicapées et parmi celles fortement restreintes dans leurs activités (indicateur GALI [Global Activity Limitation Indicator]). Lorsque l'on considère conjointement ces trois approches, moins d'un tiers des personnes handicapées sont en emploi.

La situation sur le marché du travail des personnes handicapées varie également selon le type de limitations déclarées : les personnes ayant des limitations liées à la mémoire ou à la concentration ou des limitations sensorielles sont ainsi plus proches de l'emploi que celles ayant des limitations physiques. Par ailleurs, les personnes cumulant plusieurs types de limitations et celles dont le handicap est reconnu comme important ou sévère sont particulièrement éloignées de l'emploi : moins d'un quart des personnes reconnues sévèrement handicapées occupent un emploi en 2022.

Marc Collet (Dares), Suzanne Scott (Drees)

Les personnes handicapées sont moins souvent actives et en emploi que les autres personnes, mais leur situation sur le marché du travail varie selon l'approche du handicap dont elles relèvent. La loi du 11 février 2005 définit le handicap comme « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ». Il dépend donc à la fois des capacités des personnes et de leurs limitations, mais aussi de l'environnement dans lequel elles évoluent. Le handicap peut donc être approché de multiples manières. Suivant l'approche retenue, le nombre de personnes identifiées comme étant en situation de handicap, ainsi que leurs caractéristiques socio-démographiques diffèrent (Eideliman, Rey, 2024 ; Drees, 2024). Les différentes populations handicapées ainsi délimitées ont, en conséquence, des rapports à l'emploi distincts.

L'enquête Autonomie de la Drees, réalisée en 2022 sur le champ des personnes vivant en logement ordinaire en France métropolitaine (*encadré 1*), permet d'appréhender la situation sur le marché du travail selon trois approches du handicap (*encadré 2*). La première regroupe les personnes qui déclarent d'importantes limitations fonctionnelles, affectant au moins une fonction sensorielle, physique, liée à la mémoire, la concentration ou l'organisation, ou enfin, au comportement ou au relationnel. Cette définition identifie la plus large population handicapée des trois : en 2022, 8,8 millions de personnes âgées de 15 à 64 ans en France métropolitaine sont ainsi handicapées, soit 22 % de l'ensemble de la population des 15 à 64 ans (*schéma 1*). La deuxième approche repose sur la reconnaissance administrative de handicap (y compris invalidité ou incapacité permanente). Elle concerne 3,2 millions de personnes âgées de 15 à 64 ans en 2022, soit 8 % de l'ensemble de la population de cette tranche d'âge. Enfin, la troisième approche regroupe les personnes déclarant une forte restriction, ●●●

Retrouvez toutes nos données sur [data.drees](https://data.drees.fr)

- depuis au moins six mois, pour des raisons liées à la santé ou au handicap, dans les activités que les gens font habituellement (indicateur GALI). En 2022, 2,4 millions de personnes âgées de 15 à 64 ans sont handicapées selon cette définition, soit 6 % de l'ensemble.

Parmi les 10,3 millions de personnes comptabilisées comme handicapées selon l'une au moins de ces trois définitions, 1,1 million relèvent des trois conjointement, soit 11 % des personnes handicapées selon au moins une approche et 3 % de l'ensemble de la population métropolitaine âgée de 15 à 64 ans. Ces personnes sont reconnues handicapées et déclarent d'importantes limitations fonctionnelles comme de fortes restrictions dans leurs activités, ce qui pourrait traduire un handicap plus sévère que celui des personnes concernées par uniquement une des approches. Parmi les personnes qui déclarent une forte restriction (indicateur GALI), trois sur quatre déclarent également au moins une limitation fon-

ctionnelle importante. Enfin, un peu plus d'une personne reconnue handicapée sur quatre (28 %) ne déclarent aucune limitation fonctionnelle importante ni de forte restriction.

Trois personnes déclarant des limitations fonctionnelles importantes sur cinq sont en emploi

En 2022, 58 % des personnes vivant en ménage ordinaire, âgées de 15 à 64 ans et ayant des limitations fonctionnelles importantes occupent un emploi¹, contre moins de la moitié des personnes du même âge reconnues handicapées ou se déclarant fortement restreintes dans leurs activités (respectivement 43 % et 41 %, [tableau 1]). Cet écart peut s'expliquer en partie par les caractéristiques des personnes ayant des limitations importantes, qui sont en moyenne plus jeunes et plus souvent titulaires d'un diplôme de niveau équivalent ou supérieur au baccalauréat que les personnes handicapées selon les autres approches (encadré 2). Les personnes

Encadré 1 L'enquête Autonomie 2022 en logement ordinaire

Le dispositif d'enquête Autonomie a pour objectif de décrire finement les situations de handicap et de perte d'autonomie en France métropolitaine. Du fait de la population concernée par les situations de handicap et la perte d'autonomie, peu nombreuse et vivant plus fréquemment en établissement ou services médico-sociaux ou de santé mentale, la Drees a conçu un dispositif d'enquêtes articulé en plusieurs volets. Le premier volet du dispositif, l'enquête *Vie quotidienne et santé* (VQS), réalisée par la Drees et l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) en 2021 sur un échantillon de 330 000 personnes vivant en logement ordinaire, a servi d'enquête filtre. Les personnes interrogées dans l'enquête Autonomie 2022 ont été sélectionnées parmi les répondants à l'enquête VQS, en surreprésentant les personnes qui déclarent des

difficultés. L'enquête Autonomie 2022 est ainsi représentative de l'ensemble des personnes vivant en logement ordinaire en France métropolitaine en 2022 et n'ayant pas déménagé depuis 2021. Elle a été collectée entre avril et décembre 2022 auprès de 22 300 personnes, dont 13 900 âgées de 15 à 64 ans. Les personnes ont répondu à un enquêteur de l'Insee lors d'un entretien en face-à-face.

Conçue par la Drees et réalisée par l'Insee, cette enquête a bénéficié du soutien de la Caisse nationale de soutien pour l'autonomie (CNSA), de la Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (Dares), de la Caisse des dépôts et des consignations (CDC), de l'Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (Agefiph), de Santé publique France (SPF) et de la Direction des sports.

Encadré 2 Trois approches du handicap

Pour cette étude, trois approches sont retenues pour identifier les personnes handicapées et décrire leur situation vis-à-vis du travail.

La première approche est celle des **limitations fonctionnelles importantes**, qui regroupe les personnes déclarant au moins une limitation importante pour une fonction sensorielle (vue, audition), physique (motrice ou autre), liée à la mémoire, la concentration ou l'organisation, ou encore liée au comportement ou au relationnel (tableau complémentaire A*).

La deuxième approche repose sur la **reconnaissance administrative de handicap**. Elle concerne les personnes ayant déclaré :

- percevoir l'allocation aux adultes handicapés (AAH), la prestation de compensation du handicap (PCH), l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP), l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), l'aide sociale à l'hébergement (ASH), une pension d'invalidité ou d'incapacité au travail, une rente d'incapacité liée à un accident du travail, une rente versée par une assurance ou mutuelle, une pension militaire d'invalidité, ou une autre allocation, prestation ou financement lié au handicap, à un problème de santé ou à l'avancée en âge ;
- ou bénéficier d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ou d'une aide par un service d'éducation spéciale, d'accompagnement ou de soins (SESSAD, SSES, SAVS, SAMSAH) ;
- ou être titulaire d'une carte d'invalidité, de priorité ou de stationnement.

La troisième approche regroupe les personnes déclarant une **forte restriction dans les activités que les gens font habituellement, depuis au moins six mois, à cause d'un problème de santé**. Il s'agit des personnes qui répondent « Oui, fortement » à la question « Êtes-vous

limité, depuis au moins six mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement ? » (indicateur GALI). Cet indicateur, standardisé à l'échelle européenne pour permettre de réaliser des comparaisons internationales, est présent dans de nombreuses enquêtes françaises (Dauphin, Eideliman, 2021).

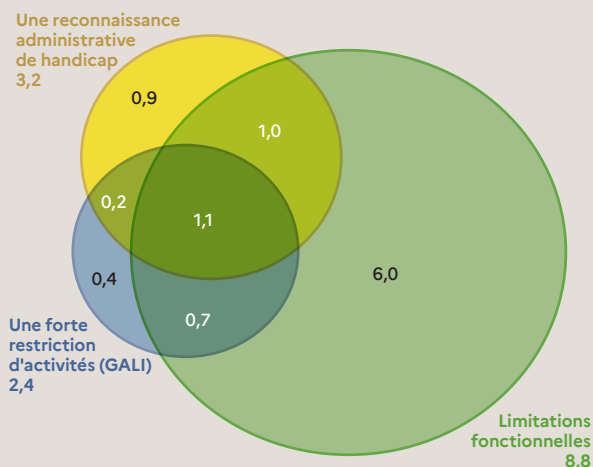
Les populations définies par ces trois approches ne se recoupent que partiellement (schéma 1). Une personne peut par exemple déclarer une limitation importante, mais évoluer dans un environnement aménagé et donc ne pas se sentir restreinte dans les activités quotidiennes, ou à l'inverse se sentir restreinte au quotidien en raison d'un cumul de limitations qui ne sont pas individuellement importantes. De même, une personne déclarant des limitations importantes ou se sentant restreinte dans ses activités peut ne pas avoir de reconnaissance administrative de handicap (non-recours aux aides, démarches en cours ou non concluant, ...). Les caractéristiques socio-démographiques des trois populations ne sont pas non plus les mêmes. Quelle que soit l'approche retenue, les personnes handicapées sont nettement plus âgées et moins diplômées que les personnes sans handicap, mais celles qui déclarent des limitations fonctionnelles se démarquent assez nettement (tableau complémentaire B) : cette population est plus féminine (57 % contre 50 % pour les autres approches du handicap), relativement plus jeune (43 ans en moyenne, contre 48 à 49 ans) et plus souvent titulaire d'un diplôme de niveau équivalent ou supérieur au baccalauréat (50 %, contre un peu plus d'un tiers).

* Les tableaux complémentaires sont disponibles avec les données associées à cette étude sur le site internet de la Drees (lien en fin de publication).

1. Le taux d'emploi correspond ici à la part de personnes de 15 à 64 ans déclarant occuper un emploi sur l'ensemble de la population de 15 à 64 ans, tel que calculé à partir des données de l'enquête Autonomie. Il est différent du taux d'emploi au sens du BIT calculé à partir de l'enquête Emploi.

Schéma 1 Répartition des 10,3 millions de personnes handicapées selon les différentes approches du handicap

Effectifs en millions



Lecture > 0,7 million de personnes âgées de 15 à 64 ans déclarent à la fois des limitations fonctionnelles importantes et une restriction forte, depuis au moins six mois, dans les activités que les gens font habituellement, sans avoir de reconnaissance administrative de leur handicap.

Champ > France métropolitaine, personnes de 15 à 64 ans vivant en logement ordinaire en 2022.

Source > Drees, enquête Autonomie 2022 en logement ordinaire.

> Études et Résultats n° 1354 © Drees

Tableau 1 Situation des personnes handicapées sur le marché du travail selon l'approche du handicap

En %

	Taux d'activité	Taux d'emploi	Taux de chômage
Aucun handicap	79	74	8
Handicap selon au moins une approche	65	58	13
Au moins une limitation fonctionnelle importante	65	58	13
Une reconnaissance administrative de handicap	51	43	17
Une forte restriction d'activité (GALI)	50	41	19
Handicap selon une unique approche	73	66	12
Handicap selon deux approches	55	46	17
Handicap selon trois approches	37	29	24

Note > Les taux d'activité, d'emploi et de chômage sont différents de ceux du BIT.

Lecture > 65 % des personnes âgées de 15 à 64 ans ayant au moins une limitation fonctionnelle importante sont actives.

Champ > France métropolitaine, personnes de 15 à 64 ans vivant en logement ordinaire en 2022.

Source > Drees, enquête Autonomie 2022 en logement ordinaire.

> Études et Résultats n° 1354 © Drees

ayant des limitations fonctionnelles importantes restent cependant plus éloignées de l'emploi que celles n'étant pas handicapées – quelle que soit l'approche retenue – dont près de trois quarts occupent un emploi en 2022.

Les taux d'activité et de chômage varient aussi selon l'approche du handicap. Seule la moitié des personnes reconnues handicapées ou déclarant de fortes restrictions dans les activités que les gens font habituellement sont actives², soit nettement moins que parmi les personnes ayant des limitations importantes (65 %), et que parmi celles n'ayant aucun handicap (79 %). Parmi les actifs, 17 % des personnes reconnues handicapées et 19 % des personnes déclarant de fortes restrictions d'activités sont au chômage³, contre 13 % de celles ayant des limitations fonctionnelles importantes et 8 % des personnes ne présentant aucun handicap selon les trois approches retenues.

Parmi les personnes handicapées au sens des trois approches, moins d'une sur trois est en emploi

La situation sur le marché du travail des personnes handicapées est d'autant plus dégradée qu'elles sont handicapées selon plusieurs approches. En 2022, les personnes handicapées au sens des trois approches sont deux fois moins souvent actives que celles handicapées selon une seule approche (37 % contre 73 % [tableau 1]). Elles occupent deux fois moins souvent un emploi (29 % contre 66 %) et sont deux fois plus souvent au chômage (24 % contre 12 %). Les personnes ayant une reconnaissance de handicap ou étant fortement restreintes sont nettement plus souvent concernées par au moins une autre approche : c'est le cas de respectivement 72 % et 84 % d'entre elles, contre 33 % des personnes déclarant des limitations fonctionnelles importantes (schéma 1). Ce cumul témoignerait d'une plus grande sévérité de leur handicap qui expliquerait leur situation plus défavorable sur le marché du travail (tableau complémentaire C).

Les personnes ayant des limitations physiques ou relationnelles sont plus touchées par le chômage

Parmi les personnes ayant des limitations fonctionnelles importantes, la situation sur le marché du travail varie sensiblement selon le type de limitation (graphique 1). En 2022, les personnes ayant des limitations importantes liées à la mémoire ou la concentration ont une situation moins dégradée sur le marché du travail que les personnes ayant d'autres types de limitations⁴ : plus de six sur dix sont actives et en emploi (67 % et 62 % respectivement). Ces personnes sont plus souvent titulaires d'un diplôme de niveau supérieur au baccalauréat que les autres personnes handicapées, contribuant peut-être à leur meilleure insertion professionnelle (tableau complémentaire D).

À l'inverse, les personnes ayant des limitations physiques ou affectant leurs relations ou leur comportement sont plus éloignées de l'emploi que celles ayant d'autres limitations fonctionnelles importantes. Moins de la moitié d'entre elles occupent un emploi en 2022 (46 % et 47 % respectivement) et elles sont plus souvent au chômage que les personnes ayant d'autres limitations (18 %).

2. Les actifs correspondent ici aux personnes de 15 à 64 ans se déclarant en emploi, en apprentissage ou stage rémunéré, ou au chômage (qu'elles soient inscrites ou non à France Travail). Le taux d'activité (rapport entre le nombre d'actifs et l'ensemble de la population de 15 à 64 ans) calculé dans cette étude est différent du taux d'activité au sens du BIT calculé à partir de l'enquête emploi.

3. Ce taux de chômage est différent du taux de chômage au sens du BIT calculé à partir de l'enquête emploi ; il s'agit ici du nombre de personnes actives de 15 à 64 ans se déclarant chômeuses, rapporté à l'ensemble des actifs du même âge.

4. En 2011, les personnes avec ce type de limitations étaient les plus éloignées de l'emploi (Bouchet, 2021). Cette évolution apparente s'explique par l'inclusion de davantage de limitations dans l'enquête Autonomie de 2022 que dans l'enquête Emploi de 2011 (tableau complémentaire A). À questionnement identique à celui de 2011, seule la moitié des personnes ayant d'importantes limitations liées à la mémoire ou la concentration est active et 44 % en emploi.

Les personnes ayant des limitations sensorielles (auditives ou visuelles) importantes sont dans une situation intermédiaire par rapport aux autres types de limitations : près de six sur dix sont actives (60 % pour les limitations auditives et 57 % pour les visuelles). En revanche, les actifs ayant des limitations auditives se distinguent par un taux d'emploi relativement plus élevé (57 % contre 49 % pour les personnes ayant des limitations visuelles) et un taux de chômage proche de celui des personnes n'ayant aucun handicap, bien que leur taux d'activité reste nettement plus faible que ces dernières⁵.

Plus les personnes cumulent de limitations fonctionnelles, plus elles sont éloignées de l'emploi

Au-delà des différences d'insertion sur le marché du travail selon le type de limitation, le cumul de différents types de limitations est associé à une nette dégradation de l'insertion professionnelle des personnes handicapées. En 2022, parmi les personnes ayant des limitations fonctionnelles, quatre sur dix en cumulent plusieurs types (26 % en cumulent deux types et 16 % trois types ou plus [tableau complémentaire E]). Les personnes cumulant au moins trois types de limitations importantes sont près de deux fois moins en emploi que celles concernées par un seul type de limitation : 30 % contre 64 % (graphique 2). L'écart est du même ordre pour le taux d'activité (37 % contre 71 %). Lorsqu'elles sont actives, les personnes cumulant au moins trois types de limitations restent plus éloignées de l'emploi : près d'une sur quatre (23 %) est au chômage contre 12 % des personnes ne déclarant qu'une seule limitation fonctionnelle importante.

La situation sur le marché du travail varie davantage avec le cumul de limitations fonctionnelles importantes qu'entre les différents

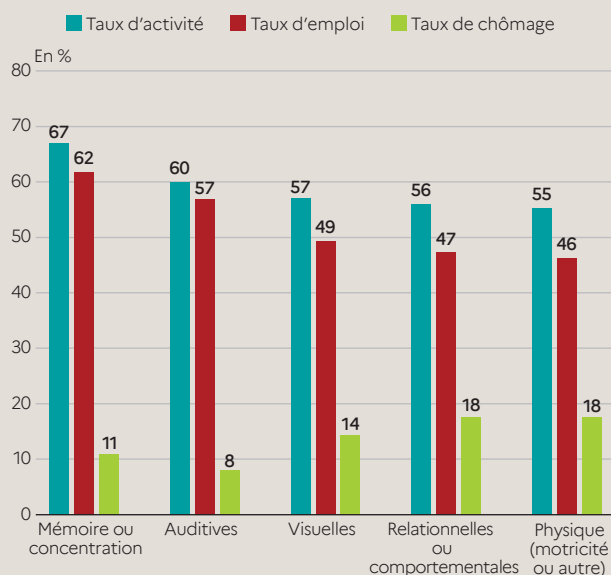
types de limitations. En particulier, le taux d'emploi des personnes n'ayant qu'un type de limitation est plus de deux fois plus élevé que celui des personnes en cumulant au moins trois, tandis qu'à nombre de limitations égal, l'écart selon le type de limitation varie peu, au plus d'un facteur de 1,3 (tableau complémentaire F).

Moins d'un quart des personnes reconnues sévèrement handicapées sont en emploi

Au-delà du cumul des approches du handicap ou des limitations fonctionnelles, le degré de sévérité peut également être appréhendé à travers le taux d'incapacité ou d'invalidité que les personnes ayant une reconnaissance administrative de handicap ont pu se voir attribuer (encadré 3). Ainsi, en 2022, 29 % des personnes reconnues handicapées ayant déclaré un taux d'incapacité ou d'invalidité ont un handicap reconnu modéré, 38 % un handicap important et 33 % un handicap sévère. Plus le degré de sévérité reconnu est important, plus les personnes concernées sont jeunes et peu diplômées (tableau complémentaire G), et plus elles déclarent cumuler différents types de limitations fonctionnelles (tableau 2).

Les personnes reconnues sévèrement handicapées sont très éloignées de l'emploi : moins d'une sur trois est active et moins d'une sur quatre occupe un emploi (28 % et 22 % respectivement [graphique 3]). L'insertion professionnelle des personnes ayant un handicap reconnu comme important apparaît légèrement plus favorable mais reste très limitée. Les personnes ayant un handicap plus modéré ont en revanche une bien meilleure situation sur le marché du travail : près de sept sur dix sont actives et six sur dix sont en emploi (68 % et 60 % respectivement).

Graphique 1 Situation des personnes handicapées sur le marché du travail selon les limitations fonctionnelles importantes déclarées



Note > Les taux d'activité, d'emploi et de chômage sont différents de ceux du BIT.

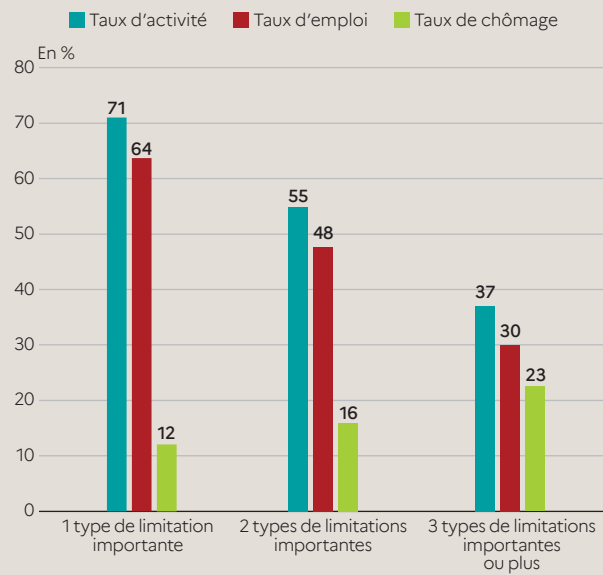
Lecture > 62 % des personnes âgées de 15 à 64 ans ayant au moins une limitation importante liée à la mémoire, l'organisation ou la concentration sont en emploi.

Champ > France métropolitaine, personnes de 15 à 64 ans vivant en logement ordinaire en 2022 et ayant au moins une limitation fonctionnelle importante.

Source > Drees, enquête Autonomie 2022 en logement ordinaire.

> Études et Résultats n° 1354 © Drees

Graphique 2 Situation des personnes handicapées sur le marché du travail selon le cumul de plusieurs types de limitations fonctionnelles importantes



Note > Les taux d'activité, d'emploi et de chômage sont différents de ceux du BIT.

Lecture > 71 % des personnes âgées de 15 à 64 ans ayant des limitations importantes affectant une unique fonction sont actives.

Champ > France métropolitaine, personnes de 15 à 64 ans vivant en logement ordinaire en 2022 et ayant au moins une limitation fonctionnelle importante.

Source > Drees, enquête Autonomie 2022 en logement ordinaire.

> Études et Résultats n° 1354 © Drees

5. Le taux de chômage des personnes ayant des limitations auditives était déjà plus faible que celui des personnes ayant d'autres types de limitations en 2011, sans pour autant atteindre celui de la population non handicapée (Bouchet, 2021 ; Espagnacq, 2015).

Quand le handicap est reconnu modéré, la situation varie peu selon les limitations fonctionnelles

Quel que soit le type de limitations, l'insertion professionnelle des personnes reconnues handicapées se dégrade nettement avec le degré de sévérité de leur handicap. Parmi celles qui déclarent au

moins une limitation relationnelle ou comportementale importante, le taux d'emploi est divisé par quatre lorsque leur handicap est reconnu comme sévère plutôt que modéré (12 % contre 50 % [graphique 4]). La situation est moins contrastée parmi les personnes qui déclarent des limitations auditives, le taux d'emploi

Encadré 3 Les taux d'incapacité ou d'invalidité comme critères de sévérité du handicap des personnes reconnues handicapées

Les demandes adressées aux maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) font l'objet d'une évaluation médico-sociale par une équipe pluridisciplinaire afin de statuer sur la reconnaissance ou non d'un handicap et le cas échéant d'établir un taux d'incapacité en fonction des déficiences des personnes, des conséquences de ces déficiences sur leur vie quotidienne et de leurs besoins de compensation. Ces taux correspondent au degré de sévérité du handicap – modéré, important ou sévère – et conditionnent l'ouverture de certains droits et aides (tableau complémentaire H).

Toutefois, les MDPH n'ont pas l'obligation de notifier systématiquement un taux d'incapacité (lorsqu'il est estimé inférieur à 50 % ou lorsque les aides demandées par la personne ne dépendent pas d'un taux d'incapacité minimal). Dans les cas peu fréquents où le taux d'incapacité est inconnu mais que la personne s'est également ou uniquement adressée au service médical de l'Assurance maladie pour faire reconnaître son invalidité ou son incapacité permanente (si elle fait suite à un accident du travail ou une maladie professionnelle), le taux d'invalidité ou le taux d'incapacité permanente qui lui est attribué est retenu comme critère de sévérité de son handicap*. Si ces trois taux ne sont pas directement comparables et interchangeables, chacun d'eux définit des seuils, et des droits qui y sont associés, correspondants ou pouvant être assimilés aux degrés de sévérité du handicap.

Finalement, dans cette étude, 34 % des personnes reconnues handicapées n'ont ni taux d'incapacité, ni taux d'invalidité. Elles sont exclues des analyses selon le degré de sévérité reconnu du handicap. Parmi celles ayant déclaré un taux, 29 % ont un handicap reconnu comme modéré, 38 % comme important et 33 % comme sévère (tableau 2).

Plus le degré de sévérité du handicap reconnu est élevé, plus les personnes concernées cumulent des limitations fonctionnelles importantes. En 2022, 24 % des personnes dont le handicap est reconnu sévère ont au moins trois limitations fonctionnelles et 26 % en ont deux. C'est le cas de respectivement 13 % et 25 % des personnes dont le handicap est important, et de 9 % et 13 % en cas de handicap modéré. Il est toutefois à noter qu'une personne sur cinq ne déclare aucune limitation fonctionnelle importante parmi les personnes dont le handicap est pourtant reconnu sévère. Ce résultat peut refléter des situations où les personnes cumulent des limitations plus modérées, des situations de compensation (aides techniques, adaptation de l'environnement), de stabilisation et de relativisation du handicap depuis la date de sa reconnaissance ou encore des différences dans la perception subjective des limitations.

Les personnes dont le handicap est reconnu sévère présentent, pour chaque type de limitations importantes, une fréquence nettement plus élevée que celles dont le handicap est jugé modéré : elles comptent 1,3 fois plus de limitations physiques, 2,3 fois plus de limitations relationnelles ou comportementales et jusqu'à 3,0 fois plus de limitations visuelles. Les personnes ayant un handicap reconnu comme « important » présentent quant à elles une fréquence de limitations sensorielles (auditives comme visuelles) très proche de celles ayant un handicap modéré, tandis qu'elles occupent une situation intermédiaire pour les trois autres types de limitations.

* Les taux d'incapacité inconnus de bénéficiaires de l'AAH ont pu être déduits de données de la Cnaf qui renseignent sur le type d'AAH qu'ils ont perçu en décembre 2021, ce type dépendant directement de leur taux d'incapacité.

Tableau 2 Restriction d'activité et limitations fonctionnelles des personnes reconnues handicapées selon la sévérité du handicap

En %

	Sévérité du handicap		
	Modérée	Importante	Sévère
Ensemble des personnes reconnues handicapées	29	38	33
Forte restriction d'activités	35	42	53
Nombre de limitations importantes			
Aucune	42	30	22
Une	36	32	27
Deux	13	25	26
Trois ou plus	9	13	24
Type de limitations importantes			
Mémoire ou concentration	16	25	33
Auditives	8	7	12
Visuelles	6	8	19
Physique (motricité ou autre)	39	46	50
Relationnelles ou comportementales	19	34	43

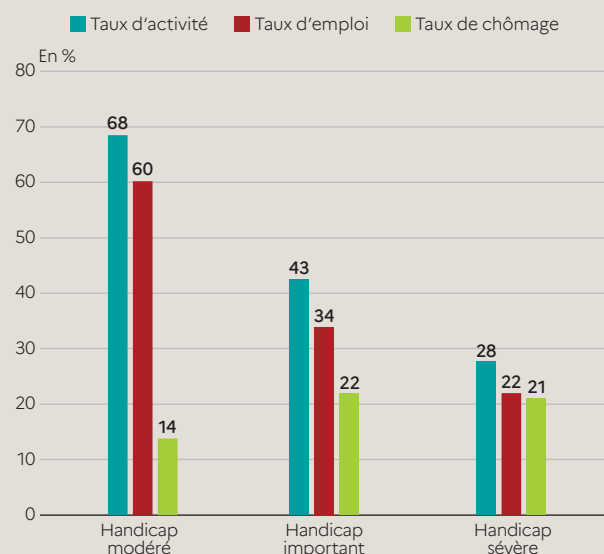
Lecture > 29 % des personnes reconnues handicapées et ayant déclaré un taux d'incapacité (ou d'invalidité) ont un handicap modéré. Parmi ces dernières, 35 % se déclarent fortement limitées dans les activités que les gens font habituellement.

Champ > France métropolitaine, personnes de 15 à 64 ans vivant en logement ordinaire en 2022, reconnues handicapées et ayant déclaré un taux d'incapacité (ou d'invalidité).

Source > Drees, enquête Autonomie 2022 en logement ordinaire.

> Études et Résultats n° 1354 © Drees

Graphique 3 Situation sur le marché du travail des personnes reconnues handicapées selon la sévérité du handicap



Note > Les taux d'activité, d'emploi et de chômage sont différents de ceux du BIT.

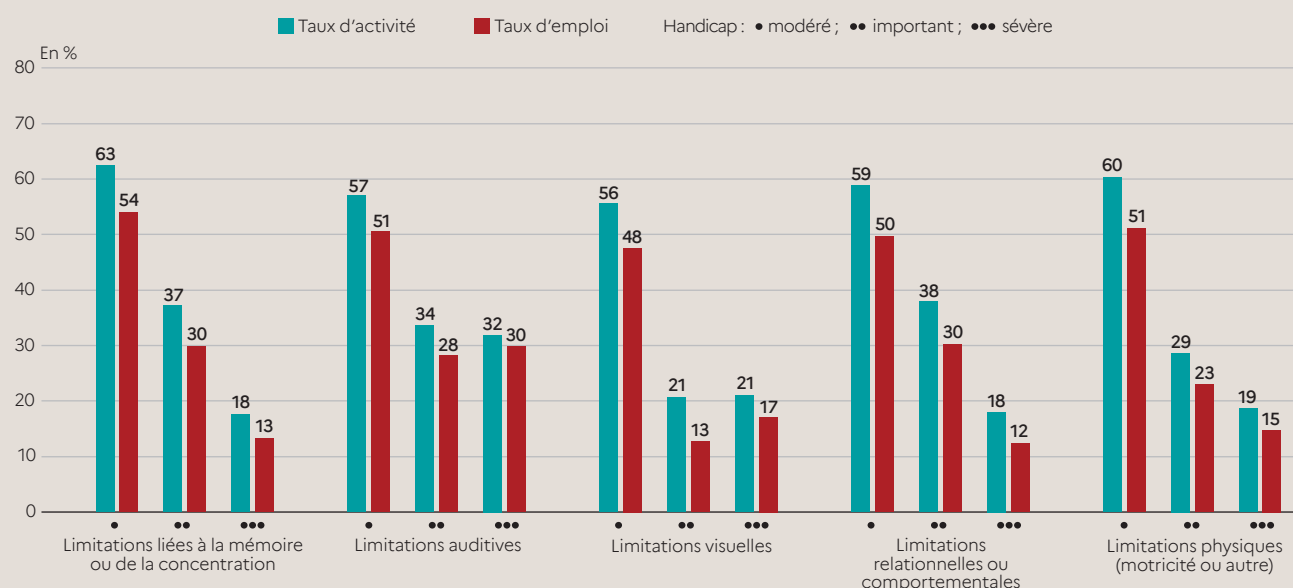
Lecture > 60 % des personnes âgées de 15 à 64 ans ayant un handicap reconnu modéré sont en emploi.

Champ > France métropolitaine, personnes de 15 à 64 ans vivant en logement ordinaire en 2022, reconnues handicapées et ayant déclaré un taux d'incapacité (ou d'invalidité).

Source > Drees, enquête Autonomie 2022 en logement ordinaire.

> Études et Résultats n° 1354 © Drees

Graphique 4 Situation sur le marché du travail des personnes reconnues handicapées selon la sévérité du handicap et les limitations fonctionnelles importantes



Note > Les taux d'activité, d'emploi et de chômage sont différents de ceux du BIT. Les taux de chômage ne figurent pas afin de respecter des critères de qualité statistique.

Lecture > Parmi les personnes déclarant des limitations importantes de la mémoire ou de la concentration, 54 % de celles qui ont un handicap reconnu modéré sont en emploi. C'est le cas de 30 % de celles qui ont un handicap important et de 13 % de celles ayant un handicap sévère.

Champ > France métropolitaine, personnes de 15 à 64 ans vivant en logement ordinaire en 2022, reconnues handicapées et ayant déclaré un taux d'incapacité (ou d'invalidité).

Source > Drees, enquête Autonomie 2022 en logement ordinaire.

> Études et Résultats n° 1354 © Drees

passant de 51 % à 30 %. Pour ces dernières, ainsi que celles qui présentent des limitations visuelles, l'insertion dans l'emploi est par ailleurs similaire que le handicap soit reconnu comme important ou sévère, ce qui n'est pas le cas pour les autres types de limitations. La situation différenciée sur le marché du travail en fonction du type de limitations fonctionnelles s'observe surtout lorsque le handicap est reconnu comme important ou sévère. En effet, chez

les personnes reconnues modérément handicapées, les taux d'activité et d'emploi varient peu avec le type de limitations qu'elles déclarent : le taux d'activité s'étalant de 56 % à 63 % et le taux d'emploi de 48 % à 54 %.



Télécharger les données

Mots clés : **Handicap** **Personne handicapée** **Marché du travail** **Emploi**

Pour en savoir plus

- > Bouchet, C. (2021). Où sont les freins à l'emploi ? *Alter*, 15(4), 282-304.
- > Dauphin, L., Eidelman, J. S. (2021, février). Élargir les sources d'étude quantitative de la population handicapée : Que vaut l'indicateur « GALL » ? Drees, *Les Dossiers de la Drees*, 74.
- > Drees (2024). *Le handicap en chiffres* (édition 2024). Drees, Panoramas de la Drees - Social.
- > Eidelman, J.-S., Rey, M. (2024, novembre). Le handicap, différentes approches pour une notion complexe. Drees, *Études et Résultats*, 1317.
- > Espagnacq, M. (2015, septembre). *Populations à risque de handicap et restrictions de participation sociale*. Drees, Dossiers solidarité et santé, 68.
- > Insee (2024). Travail, santé et handicap. Insee Références, *Emploi, chômage, revenus du travail*.

> **Publications**
drees.solidarites-sante.gouv.fr

> **Open Data**
data.drees.solidarites-sante.gouv.fr

> **Nous contacter**
drees-infos@sante.gouv.fr

> **Contact presse**
drees-presse@sante.gouv.fr

Directeur de la publication : Thomas Wanecq
Responsable d'édition : Valérie Bauer-Eubriet
Chargée d'édition : Alexandra Fisch
Composition et mise en pages : Julie Eneau
Conception graphique : Drees

Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources
 ISSN électronique 1146-9129 • AIP 0001384

Les destinataires de cette publication sont informés de l'existence à la Drees d'un traitement de données à caractère personnel les concernant. Ce traitement, sous la responsabilité du directeur de la publication, a pour objet la diffusion de la publication de la Drees. Les données utilisées sont l'identité, la profession, l'adresse postale personnelle ou professionnelle. Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les destinataires disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant ainsi qu'un droit d'opposition à figurer dans ce traitement. Ils peuvent exercer ces droits en écrivant à : Drees - Bureau des Publications et de la Communication - 14 avenue Duquesne - 75 350 Paris 07 SP ou en envoyant un courriel à : drees-infos@sante.gouv.fr